



Placement d'un enfant en tant que "tiers dignes de confiance"

Par **Namira**, le **14/04/2008** à **15:11**

Nous nous sommes occupés de Stéphane 10 ans depuis l'âge de 6 mois dans un premier temps sa maman habitait chez nous puis seule avec l'enfant

Les services sociaux connaissaient l'état alcoolique de la mère mais n'ont rien fait et nous ont obligés à le laisser avec elle.

Après de nombreux signalement l'enfant nous a été confié, après une petite enfance très difficile, il a peu à peu progressé mais demande encore beaucoup plus d'attention qu'un enfant classique.

La mère a toujours fait caprice sur caprice, nous devions le lui amener alors que nous savions pertinemment qu'elle s'alcoolisait mais nous risquions d'être responsable si quelque chose arrivait à l'enfant.

Puis, elle est restée plusieurs semaines sans voir son enfant

Nous habitons la campagne et la première éducatrice AEMO nous a rendu la vie infernale pendant plusieurs années.

La seconde a été beaucoup plus lucide et enfin nous avons pu respirer un peu.

MALHEUREUSEMENT ET CEST LA LA QUESTION :NOUS AVONS DEMENAGE ET HABITONS A 60 KMS DE LA MERE

MAIS DE SON ETAT DEPENDENT LES VISITES ET NOUS DEVONS FAIRE DES VOYAGES AU GRE DES DEMANDES DE L EDUCATEUR ET DE LA MAMAN. PEU A PEU CE PLACEMENT DEVIENT TROP LOURD MAIS NOUS NE VOULONS PAS NOUS SEPARER DE L ENFANT.

nOUS SAVONS QU'ELLE CONDUIT EN ETAT D IVRESSE MAIS L EDUCATEUR NE PEUT PAS LE CROIRE CAR ELLE EST PARTICULIEREMENT DOUEE POUR DISSIMULER SES PROBLEMES TOUT EN AVOUANT QUELQUES PETITES ENTORSES, MINIMISANT UNE GRAVE MALADIE ALCOOLIQUE;